

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B480-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B480

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Modification de l'article 2 de l'avenant n°1_2015_22 de la Commune de La Roque d'Anthéron

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_22

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes - Modification de l'article 2 de l'avenant n°1_2015_22 de la Commune de La Roque d'Anthéron

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Conseil communautaire du 22 mai 2014 a délibéré sur un avenant permettant aux communes membres de procéder à des ajustements à l'intérieur de leur contrat communautaire pluriannuel de développement.

La commune de la Roque d'Anthéron a procédé à des modifications comme convenu dans l'article 7 dudit avenant.

Il est proposé d'approuver les changements opérés dans l'article 2 de l'avenant n°1_2015_22 de la Roque d'Anthéron.

Exposé des motifs :

Les Conseils communautaires des 19 décembre 2013 et 15 janvier 2014 ont délibéré sur les contrats communautaires pluriannuels des communes membres.

Afin de permettre la dynamisation des contrats, le Conseil communautaire a délibéré le 22 mai 2014 sur un avenant permettant aux communes de procéder, dans la limite de leur Autorisation de Programme, à des ajustements afin de prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets. Ces ajustements sont actés par le Président de la CPA dès réception de la demande expresse des maires.

L'article 7 de l'avenant prévoit que toute autre modification, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent.

La commune de la Roque d'Anthéron a procédé à ce type de modifications à l'intérieur de son contrat modifiant le contenu de l'article 2 de l'avenant n°1_2015_22 comme suit :

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune de LA ROQUE D'ANTHERON la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

➤ VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

- En matière de voiries et d'aménagements urbains l'objectif consiste à poursuivre l'aménagement de la liaison sud dans ses tranches 1 et 2, compléter les aménagements de voiries dans l'Axe Est-Ouest et Nord-Sud.
- De façon transversale les opérations viseront également l'entretien, la réfection et l'amélioration des voiries communales. Dans ce même cadre, les espaces publics feront l'objet d'embellissement et d'aménagements

➤ EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE

- Concernant les équipements communaux plusieurs réaménagements sont prévus, la fin de réalisation de la cuisine centrale il conviendra de procéder aux aménagements des locaux scolaires.
- En matière de jeunesse l'aménagement d'un local pour les jeunes est prévu au Parc des Adrechts, pour les anciens l'aménagement d'un foyer est programmé.
- L'objectif des opérations consistera également à maintenir en bon état l'ensemble des équipements communaux, et de pourvoir envisager la création des espaces et équipements publics nécessaires.

➤ EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES

- Les opérations permettront :
 - la rénovation de la pelouse du stade Michel Bouchard
 - la rénovation des courts de tennis
 - les travaux d'amélioration, d'entretien et de rénovation des équipements sportifs de la commune

➤ EQUIPEMENTS CULTURELS

- L'Aménagement de l'école de musique et de la bibliothèque à l'Hôtel de Ville constituent les opérations prioritaires ;
- Il en va de même pour le maintien du niveau d'utilisation et de développement des équipements culturels nécessaires au dynamisme de notre commune.

➤ EAU / ASSAINISSEMENT

- Plusieurs réseaux d'eau potable seront réalisés, Boulevard de la Paix , Avenue de la Libération, Rue de la Rabassière. En matière de réseau d'eau potable la construction d'un réservoir de 1500 m³ est programmée
- L'Assainissement collectif, station d'épuration du Barcot, Quartier du Parc, Rue Youri Egorov et Quartier La Carraire sont d'ores et déjà inscrits à l'ordre du jour.
- Concernant l'eau et l'assainissement, l'entretien et les travaux récurrents sont prévus également

- En ce qui concerne les réseaux d'eaux pluviales, l'objectif consiste au re-calibrage des collecteurs lorsque cela s'avère nécessaire, la réalisation des travaux prévus au schéma directeur, l'entretien, la rénovation et la création des réseaux d'eau pluviale

- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
 - Amélioration de l'éclairage public
 -
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
 - L'objectif est de poursuivre l'amélioration des performances énergétiques des équipements communaux et bâtiments communaux.
- ACCESSIBILITE
 - Plan d'Accessibilité de Voirie et des Espaces Publics (PAVE)
 - Agenda d'Accessibilité Programmé ERP
- DIVERS
 - Dans cette thématique il convient de prévoir les acquisitions et les équipements nécessaires au fonctionnement des services municipaux et les bâtiments communaux.

Il convient de procéder à la modification de l'article 2 dudit avenant puis de l'inclure dans une nouvelle version intitulé Avenant n°1_2015_22bis.

L'avenant ainsi modifié est annexé à la présente délibération.

A titre indicatif figure également le tableau récapitulatif des opérations de la commune de la Roque d'Anthéron présentant les modifications apportées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n° 2013_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 portant sur la mise en place d'un dispositif de soutien aux communes ;

VU la délibération n°2013_A245 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 portant sur la signature du contrat communautaire pluriannuel de développement de la communes de La Roque d'Anthéron ;

VU la délibération n°2014_A107 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 relative à la mise en place de l'avenant au contrat et donnant délégation au bureau pour la gestion et la modification du contrat ;

VU la délibération n°2015_B313 du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 portant approbation de l'avenant n°1_2015_22 au contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de La Roque d'Anthéron ;

VU la délibération n°129/15 de la commune de la Roque d'Anthéron en date du 19 septembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1_2015_22bis de la commune de la Roque d'Anthéron modifiant l'article 2 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le nouvel avenant n°1_2015_22bis au contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de la Roque d'Anthéron ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération.

annexe_22bis_la Roque d'Anthéron

Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015_22bis

délibération n°2015_B129

Vu le contrat pluriannuel passé avec la commune de LA ROQUE D'ANTHERON signé en date du 27 Février 2014
puis de l'avenant signé en date du 24 juillet 2014

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à
signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par
délibération n°2015_B129 du Bureau communautaire en date du 9 avril 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune de LA ROQUE D'ANTHERON
représentée par son Maire, Jean-Pierre SERRUS dûment habilité à signer le présent
Avenant par délibération du Conseil Municipal n° [REDACTED] en date du [REDACTED] 2015

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier – l'article 2 de l'aveant n°1_2015_22 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement de la commune de la Roque d'Anthéron.

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune de LA ROQUE D'ANTHERON la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
 - En matière de voiries et d'aménagements urbains l'objectif consiste à poursuivre l'aménagement de la liaison sud dans ses tranches 1 et 2, compléter les aménagements de voiries dans l'Axe Est-Ouest et Nord-Sud.
 - De façon transversale les opérations viseront également l'entretien, la réfection et l'amélioration des voiries communales. Dans ce même cadre, les espaces publics feront l'objet d'embellissement et d'aménagements

- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
 - Concernant les équipements communaux plusieurs réaménagements sont prévus, la fin de réalisation de la cuisine centrale il conviendra de procéder aux aménagements des locaux scolaires.
 - En matière de jeunesse l'aménagement d'un local pour les jeunes est prévu au Parc des Adrechts, pour les anciens l'aménagement d'un foyer est programmé.
 - L'objectif des opérations consistera également à maintenir en bon état l'ensemble des équipements communaux, et de pouvoir envisager la création des espaces et équipements publics nécessaires.

- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
 - Les opérations permettront :

- la rénovation de la pelouse du stade Michel Bouchard
- la rénovation des courts de tennis
- les travaux d'amélioration, d'entretien et de rénovation des équipements sportifs de la commune

- EQUIPEMENTS CULTURELS

- l'Aménagement de l'école de musique et de la bibliothèque à l'Hôtel de Ville constituent les opérations prioritaires ;
- Il en va de même pour le maintien du niveau d'utilisation et de développement des équipements culturels nécessaires au dynamisme de notre commune.

- EAU / ASSAINISSEMENT

- Plusieurs réseaux d'eau potable seront réalisés, Boulevard de la Paix , Avenue de la Libération, Rue de la Rabassière. En matière de réseau d'eau potable la construction d'un réservoir de 1500 m³ est programmée
- l'Assainissement collectif, station d'épuration du Barcot, Quartier du Parc, Rue Youri Egorov et Quartier La Carraire sont d'ores et déjà inscrits à l'ordre du jour.
- Concernant l'eau et l'assainissement, l'entretien et les travaux récurrents sont prévus également
- En ce qui concerne les réseaux d'eaux pluviales, l'objectif consiste au re-calibrage des collecteurs lorsque cela s'avère nécessaire, la réalisation des travaux prévus au schéma directeur, l'entretien, la rénovation et la création des réseaux d'eau pluviale

- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE

- Amélioration de l'éclairage public
-

- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC

- L'objectif est de poursuivre l'amélioration des performances énergétiques des équipements communaux et bâtiments communaux.

- ACCESSIBILITE

- Plan d'Accessibilité de Voirie et des Espaces Publics (PAVE)
- Agenda d'Accessibilité Programmé ERP

- DIVERS

- Dans cette thématique il convient de prévoir les acquisitions et les équipements nécessaires au fonctionnement des services municipaux et les bâtiments communaux.

Les autres articles de l'avenant n°1_2015_22 du contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de la Roque d'Anthéron restent inchangés.

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le.....

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON

Le

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Président de

Monsieur Jean-Pierre SERRUS

Maire de

La Communauté du Pays d'Aix

vu la délibération n°2015_B129 du 29 avril 2015

La Commune de LA ROQUE D'ANTHERON

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Modification de l'article 2 de l'avenant n°1_2015_22 de la Commune de La Roque d'Anthéron

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015